

2008/8969 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE D'ACQUISITION EN VOLUME DE MICRO-ORDINATEURS STANDARDS ET PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT. (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Le parc informatique de la Ville de Lyon est aujourd'hui constitué de plus de 3 500 postes de travail, 1 300 imprimantes et photocopieurs et 150 serveurs de fichiers ou d'applications, répartis sur 250 sites géographiques distincts.

La Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications de la Ville de Lyon dispose de marchés pour satisfaire l'ensemble des besoins courants liés à l'informatique et aux télécoms de la Ville de Lyon.

La mise en œuvre et la réalisation du plan d'équipement informatique de la Ville dans de bonnes conditions qualitatives (délais de livraison et qualité des fournitures) et financières (acquisition et maintenance), impose de sélectionner plusieurs entreprises nous permettant de répondre aux besoins courants en équipements (matériels et logiciels : postes de travail, éléments actifs de réseau, serveurs...) et en prestations associées (support SVP, installations, maintenance, intégration opérationnelle...).

A la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2008 a retenu la société ECONOCOM pour l'attribution du marché d'acquisition en volume de micro-ordinateurs standards et prestations de renouvellement.

Suite à ce choix, il sera conclu un marché à bon de commande d'une durée ferme de trois (3) ans doté d'un montant minimum de 1 250 000 € HT et d'un montant maximum de 3 750 000 € HT sur toute la durée du marché.»

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération de lancement pour l'acquisition, la maintenance d'équipements informatiques / Télécoms et des prestations associées de la Ville de Lyon du 5 mars 2007 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 février 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché relatif à l'acquisition en volume de micro-ordinateurs standards et prestations de renouvellement avec la société ECONOCOM d'une durée ferme de trois (3) ans doté d'un montant minimum de 1 250 000 € HT et d'un montant maximum de 3 750 000 € HT sur toute la durée du marché.

- les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à ce marché dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2- Les dépenses seront financées dans le cadre du programme « informatique et télécommunications » du Plan des Engagements Financiers sur les opérations « Evolution système d'information », « Décisionnel », « Vie du Parc applicatif », « Exploitation des PC », « Exploitation des réseaux et serveurs » et « Exploitation Télécom ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE